

TRIAL

ASSOCIATION SUISSE CONTRE L'IMPUNITÉ



RAPPORT D'ACTIVITÉS
2010

LE COMITÉ

Philip GRANT, *Président*, Anya GEORGE, *Vice-présidente*, François MEMBREZ, *Vice-président*, Sandrine GIROUD-ROTH, *Secrétaire*, Anne ALTHAUS, Elisabeth BAUMGARTNER, Jonathan CUENOUD, Damien CHERVAZ, Richard GREINER, Valentine MAIRE, Chantal MARRES, Magali MAYSTRE (jusqu'en juillet), Anna PETRIG.

LE BUREAU À GENÈVE

Brigitt ALTWEGG, *Secrétaire associative*, Patrick REY, *Assistant administratif* (dès décembre), Pancho GONZALEZ, *Trésorier*

Stagiaires - Lucie BEAUDOUIN, Claire CATHERINET, Nadège FRANDON, Flore HARDY, Nathalie HEYMANS, Stefano MARINELLI, Aurélie PETER-CONTESSA, Linda ZUFFEREY

LES EQUIPES DE PROJET

CAJ - Philip GRANT, *Directeur*, Gabriella CITRONI, *Conseillère juridique*, Jean-René OETTLI, *Conseiller juridique*, Lejla MAMUT, *Représentante en Bosnie-Herzégovine*, Selma KORJENIC, *Coordinatrice de projet pour les violences sexuelles en Bosnie-Herzégovine* (dès août), Alexandra BRUTSCH, *représentante au Népal* (jusqu'en mars) Susan CARR, *représentante au Népal* (dès mars)

Projet Entreprises - Damien CHERVAZ, Philip GRANT, Jean-René OETTLI

Outils juridiques de la CPI - Elisabeth BAUMGARTNER, *Co-directrice*, Magali MAYSTRE, *Co-directrice*, Evelyne SCHMID, *Coordinatrice de projet*, Maria Isabel HENAO, *Coordinatrice de recherche*, Audrey BAËTE, Jean Sébastien BLANC, Ines CHENNOUFI, Camilla GAMBARINI, John J. GOODMAN, Laurie LEANDRI, Georgina Rosaura MARINA ROBLES, Helen OBREGON, *chercheurs*

Trial Watch - Jonathan CUENOUD, *Responsable*, Jean-René OETTLI, *Coordinateur du projet* (jusqu'en mai), Frida CASTILLO, *Coordinatrice du projet* (dès mai), Lisa GAUFMAN, *Stagiaire*, Makbule SAHAN, *Stagiaire*, Veronica ABREGO, Stéphanie ANGER, Rocio ARREDONDO, Elio BANETTE, Franck BARRAU, Nadezhda BELCHEVA, Gabriella BELMAR-VALENCIA, Jesus BERMUDEZ, Gaëlle CARAYON, Dina COLOMA, Donald CRAMER, Pierre D'HUART, Anne DALEMANS, Cora GOTTFREUND, Andreja GRAH, Tom GRANT, Vanessa GREE, Caroline HARVEY, Maria Isabel HENAO, Doris KOPIEJWSKI, Samira KUMBA USMAN, Vincent LE JUNTER, Arnaud LOUWETTE, Julie MCBRIDE, Judy MIONKI, Lorenzo PALESTINI, Lucile PERTOLDI, Leonie REICHENECKER, César ROJAS OROZCO, Grisha SAFARIAN, Roxane SHEYBANI, Salome STEVENS, Alma TEFFERA, Yannick TSCHUDI, Samira KUMBA USMAN, Florence VETTRAIANO, Marlene WAEFLER, Alexander SPRING, *rédacteurs et traducteurs bénévoles*

Mappe-Monde - David FURGER, *Coordinateur* (jusqu'en octobre), Nathalie HEYMANS, *Coordinatrice* (dès octobre), Claire CATHERINET, Chloé CEBRON, Tamara CIVITELLA, Marta D'ALIA, Nadège FRANDON, Cisse MOUHAMED, Jonas REY, *rédacteurs et traducteurs bénévoles*

News - Julie JARNO, *Coordinatrice*, Audrey BAËTE, Lucie BEAUDOUIN, Claire CATHERINET, Flore HARDY, Stefano MARINELLI, Claire MENUET, Linda ZUFFEREY

Conférences - Céline GLUTZ

Journal - Anne ALTHAUS, Elisabeth BAUMGARTNER

CSCPI - Richard GREINER, *coordinateur*

Confiscation des avoirs - Sandrine GIROUD-ROTH

Pool des traducteurs - Angela DAMEN, Tom GRANT, Julia RÖNNAU, Therese SCHMUDE, Annemarie SCHNEITER, Anna SCHÜLER, Catherine TOMKINS, Philipp WAHL, Catherine WINTRIP

Sommaire

3 Le mot du directeur

Projets

4 Le Centre d'action juridique

5 Projet entreprises

6 Actions pénales en Suisse

7 Outils juridiques de la CPI

8 Trial Watch

9 Conférences et publications

10 Lobbying au niveau suisse

11 Coalition pour la CPI

Finances

12 Comptes globaux 2010

13 Soutien financier 2010

Année 2010

14 Quelques projets pour 2011

-

15

Le mot du directeur



Trente nouvelles affaires de disparitions forcées, d'exécutions extrajudiciaires ou de torture: le nombre de dossiers dont s'occupe TRIAL devant la Cour européenne des droits de l'homme, le Comité des droits de l'homme ou le Comité contre la torture des Nations unies n'a cessé d'augmenter en 2010. Au total, TRIAL gère près d'une soixantaine de cas concernant 170 personnes (les victimes directes et leurs proches) originaires d'Algérie, du Népal, de Bosnie-Herzégovine ou de Libye.

Durant l'année écoulée, l'organisation a déposé une plainte pénale en Suisse pour négation de génocide (Srebrenica) et de crimes contre l'humanité par le journal *La Nation* et a travaillé en parallèle sur une plainte pénale en cours devant la justice suisse et sur deux autres affaires pénales à venir; a débroussaillé le terrain permettant de traiter de nouveaux dossiers en 2011 sur le Burundi et le Kenya; a déposé deux rapports alternatifs sur la Bosnie-Herzégovine devant le Comité des droits de l'homme et le Comité contre la torture, soutenant de la sorte plus de 10 associations de victimes, toutes origines confondues; a mis en lumière, documents à l'appui, l'impunité dont jouissent les agents de la sécurité intérieure libyenne, y compris pour des affaires de mort sous la torture; a participé à la conférence de révision du Statut de Rome de la CPI en juin à Kampala (Ouganda); a fortement oeuvré pour que le Parlement adopte une loi de mise en oeuvre du Statut de Rome acceptable pour les victimes; s'est largement engagée pour que la Suisse signe la Convention internationale sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, ce qui fut enfin annoncé le 10 décembre dernier; a ouvert son site internet à l'espagnol; a bouclé sa participation au projet de recherche des Outils juridiques de la Cour pénale internationale; a participé à plusieurs consultations sur des projets de loi suisses concernant les victimes de crimes internationaux et, enfin, a poursuivi l'ensemble de ses autres activités (Trial Watch, conférences, coordination de la Coalition suisse pour la CPI, etc.).

La petite structure de TRIAL (en moyenne seulement 6 personnes à plein temps entre Genève et le terrain), renforcée par une impressionnante équipe de bénévoles, a assuré un travail de qualité: tous se sont dépensés sans compter, convaincus de la nécessité du combat pour que le droit l'emporte sur la barbarie.

Une année riche, donc! Sauf pour les finances... Les derniers mois de 2010 s'annonçaient à cet égard difficiles. Les moyens humains et matériels de l'organisation sont en effet demeurés fragiles. Mais une mobilisation de ses membres et sympathisants a permis à TRIAL de retrouver un peu de sérénité en toute fin d'année. Le travail continuera donc en 2011, plus nécessaire que jamais.

Philip Grant

LE CENTRE D'ACTION JURIDIQUE

En 2010, le Centre d'action juridique de TRIAL (CAJ) a soumis une trentaine d'affaires à la Cour européenne des droits de l'homme, au Comité des droits de l'homme et au Comité contre la torture des Nations unies. Deux concernaient la Libye, deux le Népal, une l'Algérie, le reste la Bosnie-Herzégovine. A fin 2010, le CAJ préparait encore une quinzaine de dossiers en provenance de ces pays. Sur la désormais soixantaine d'affaires en cours, aucune n'a encore été tranchée. Les premières décisions devraient tomber en 2011.

La seconde moitié de l'année a été pleinement utilisée pour préparer la suite des activités sur le Burundi et le Kenya, où des formations pratiques de nos partenaires locaux sont prévues pour le début 2011, suivies du dépôt de plusieurs cas devant différentes instances internationales.

Au Népal, un gros effort a été fourni pour expliquer le projet et soutenir des organisations locales. Les premières affaires ont pu être déposées en toute fin d'année, et de nombreuses activités sont déjà prévues pour 2011.

Mais l'essentiel du travail a été fourni en Bosnie-Herzégovine. 24 dossiers individuels ont été soumis à la Cour européenne des droits de l'homme ou au Comité des droits de l'homme de l'ONU; TRIAL a participé activement à la venue en Bosnie-Herzégovine du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires au mois de juin (ce dernier ayant demandé à la Bosnie d'y tenir une session après avoir été saisi par TRIAL d'un rapport sur la situation des familles de disparus en 2009); deux rapports alternatifs au Comité des droits de l'homme et au Comité contre la torture, portant sur les victimes de disparitions forcées et de violences sexuelles ont été rédigés par TRIAL, en lien et pour le compte d'une dizaine d'associations de victimes, tous bords confondus. Plusieurs événements publics ont eu lieu, largement couverts par les médias. TRIAL est désormais perçue sur place comme un acteur sérieux et respecté de la thématique des disparitions forcées et des victimes de violences sexuelles.

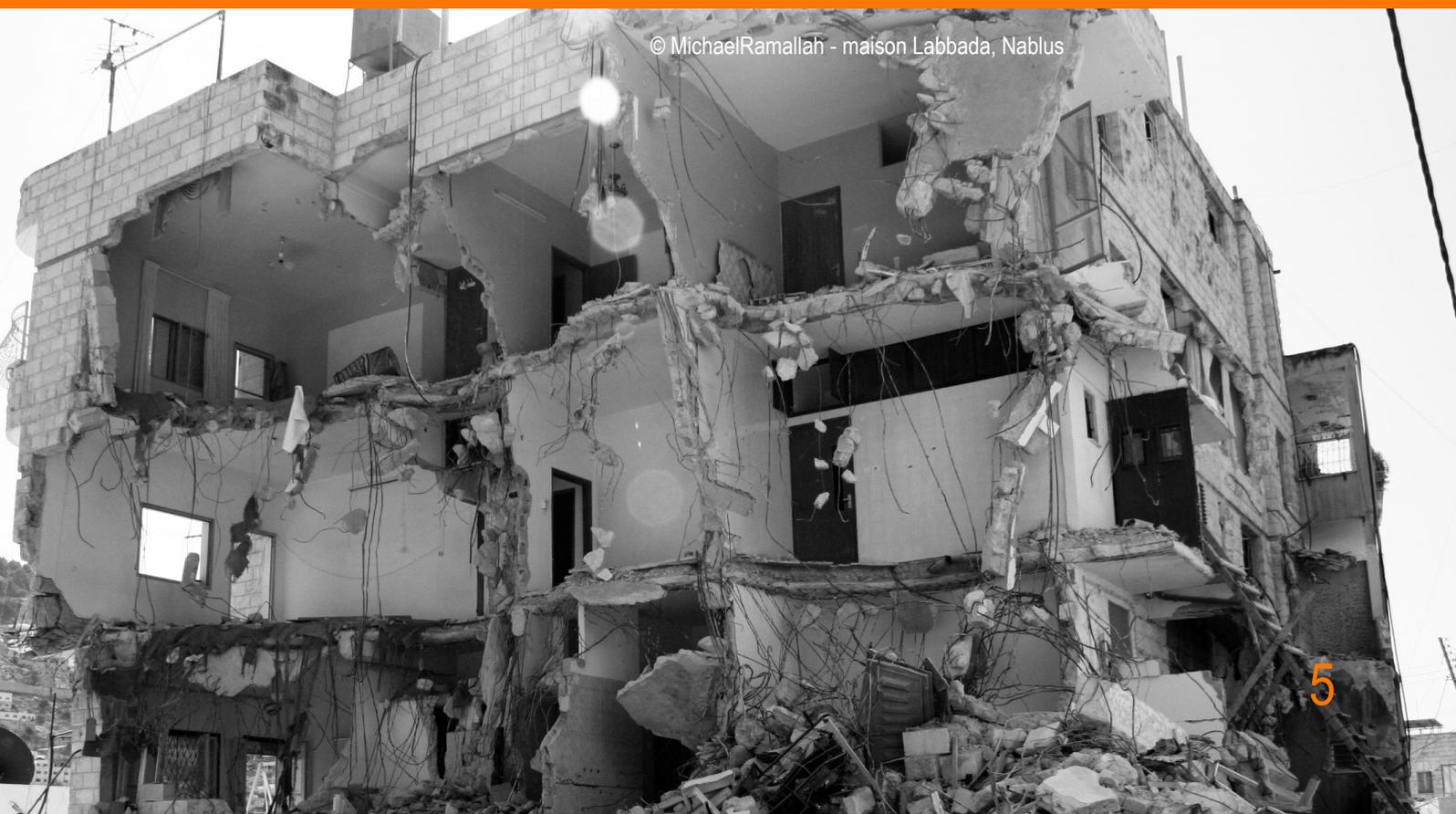
Le Centre d'action juridique (CAJ) vise à combattre l'impunité à travers la saisie des mécanismes internationaux de protection des droits humains susceptibles d'examiner des cas individuels. Le but principal du CAJ est de tirer parti de ces procédures de manière proactive afin d'aider les victimes des crimes les plus graves à obtenir justice.

RESPONSABILITE DES ENTREPRISES

TRIAL a également été active en 2010 dans le domaine de la responsabilité des entreprises dans des cas de participation directe ou de complicité dans la commission de crimes internationaux.

Plusieurs affaires sont actuellement en voie d'examen ou sont en préparation et une première action pourrait être déposée dans la première moitié de 2011 par-devant une juridiction suisse.

Au-delà de ces cas concrets, l'association a été invitée à participer à plusieurs colloques en Suisse et à l'étranger afin de sensibiliser l'opinion publique à la question de la responsabilité des entreprises et notamment de faire connaître les possibilités (et les obstacles) qu'offre le droit suisse en la matière.



ACTIONS PÉNALES EN SUISSE

TRIAL est fréquemment sollicitée par différents milieux sur la possibilité d'introduire des plaintes ou dénonciations pénales contre des auteurs présumés de torture ou de crimes de guerre. Ces sollicitations nécessitent parfois des recherches approfondies, pouvant aller jusqu'à enquêter si le suspect se trouve bien en Suisse. Fréquemment, les conditions ne sont pas remplies pour une action en justice. Lorsqu'elles le sont, l'organisation met son expertise à disposition pour préparer les dossiers et, au besoin, représenter les victimes par le biais de ses avocats.

En 2010, une affaire importante - et toujours confidentielle au moment d'écrire ces lignes - a occupé l'organisation. Une ancienne dénonciation pénale par TRIAL à l'encontre d'un ressortissant afghan, soupçonné d'avoir commis des crimes de guerre, voire des crimes contre l'humanité dans son pays, a pour sa part été classée en début d'année. Dans cette affaire, les autorités en matière d'asile ont estimé que l'intéressé, en tant que haut gradé des services de sécurité, ne pouvait pas - au minimum - ne pas avoir été au courant des exactions commises par ceux-ci. Suite à la dénonciation de TRIAL, une enquête a été ordonnée par l'auditeur en chef de l'armée. Trois ans plus tard, les autorités de poursuites militaires, après avoir procédé à de multiples actes d'instruction (interrogatoire de ressortissants afghans en Suisse, commissions rogatoires dans pas moins de quatre pays européens et extra-européens...), ont conclu que le suspect n'était en fin de compte pas l'homme qu'il prétendait être. Il aurait usurpé le rang et la fonction d'un haut responsable des services de renseignements afghans durant l'époque communiste afin de tenter d'obtenir l'asile en Suisse. L'affaire a donc été classée.

Par ailleurs, deux autres affaires étaient en préparation en 2010 et pourraient figurer parmi les premières sous le régime de la nouvelle loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. TRIAL entend en effet suivre activement la mise en oeuvre de cette législation et demande depuis longtemps qu'une unité spécialisée dans la traque des criminels internationaux présents en Suisse voie le jour. Pour rappel, le parlement fédéral avait modifié restrictivement le cadre légal permettant des poursuites en Suisse en 2003. Depuis, TRIAL s'est vivement engagée pour que la législation permette de manière raisonnable que des affaires de compétence universelle puissent se dérouler en Suisse. Mission accomplie: en juin 2010, le parlement fédéral a adopté une nouvelle législation introduisant dans le droit suisse les crimes prévus par le Statut de la Cour pénale internationale et donnant la possibilité pour des crimes internationaux commis à l'étranger, par des étrangers et contre des étrangers, d'être poursuivis à certaines conditions en Suisse.

Enfin, l'organisation a introduit, conjointement avec la Société pour les peuples menacés, une dénonciation pénale contre deux rédacteurs du journal vaudois *La Nation* ayant publiquement nié la commission d'un génocide à Srebrenica et d'autres crimes contre l'humanité en Bosnie-Herzégovine. L'affaire suivait son cours fin 2010.



© D. Muminovic - Dijanaphoto.com (tous droits réservés). Un garçon regarde les femmes qui font la prière devant un camion qui transfère 775 cercueils à être enterrés à Potocari pour le 15^{ème} anniversaire du génocide.

OUTILS JURIDIQUES DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

La participation de TRIAL aux Outils juridiques de la Cour pénale internationale (CPI) a pris fin en été 2010. Comme en 2009, plusieurs chercheurs ont contribué de façon très efficace à la réalisation des objectifs du projet. Au total, depuis 2008, 18 chercheurs motivés ont ensemble pu enregistrer près de 6'000 documents sur les 46 juridictions assignées à TRIAL par la CPI, notamment des affaires nationales portant sur les principaux crimes internationaux et les documents législatifs pénaux les plus importants de chaque juridiction. Le résultat de la recherche de TRIAL est accessible à tout public, gratuitement, dans la base de données Legal Tools qui a pour but de faciliter les activités liées aux enquêtes, aux poursuites et à la défense des principaux crimes internationaux (www.legal-tools.org).

Dans le cadre de leur travail pour la Case Matrix, un outil d'analyse juridique destiné principalement aux professionnels dans la lutte contre l'impunité, Magali Maystre et Elisabeth Baumgartner ont dispensé des formations, entre autres, à Aegis Trust, à la Chambre des avocats à Katmandu au Népal et aux enquêteurs professionnels suivant la formation dispensée par "the Institute for International Criminal Investigations".

TRIAL était la première ONG à participer à ce projet unique, aux côtés de plusieurs centres de recherche académiques.

Trial Watch est une base de données en ligne qui offre à un large public un accès aisé aux multiples procédures concernant les crimes internationaux devant des juridictions internationales ou nationales. Elle comprend près de 750 profils, chacun composé d'un bref explicatif des faits, d'un résumé de la procédure légale, ainsi que des liens utiles vers des documents permettant à chacun d'approfondir les dossiers qu'il désire: jugements, rapports d'organisations non gouvernementales, bibliographies, articles de presse, etc.

Les visiteurs peuvent par ailleurs "s'abonner" à chaque affaire correspondant à une procédure en cours, afin d'être tenus informés des développements qui interviendront dans l'affaire choisie. La base de données Trial Watch couvre plus de 50 contextes différents dans lesquels des violations ont eu lieu ou auraient prétendument eu lieu tels que l'Afghanistan, le Cambodge, l'ex-Yougoslavie, le Darfour, le Guatemala, la Sierra Leone ainsi que plus de 60 lieux de procès incluant des tribunaux nationaux, internationaux et hybrides tels que le Kosovo, le Rwanda, l'Espagne, la CPI, le TPIY, le TPIR et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

2010 a été une année extrêmement productive pour le projet Trial Watch. Au cours de l'année, un travail considérable a été fourni en vue d'améliorer la coordination de Trial Watch. Le renouvellement de l'équipe de bénévoles ainsi que la contribution de stagiaires dédiées au projet ont permis:

- ✓ La rédaction de **100 nouveaux profils**;
- ✓ L'accroissement du nombre d'affaires concernant la **compétence universelle** dont Agathe Habyarimana et Manuel Contreras Sepulveda (France), Ahmet Makitan et Milic Martinovic (Suède), Qi Liu (Etats Unis) et Charles Bandora (Norvège);
- ✓ La traduction de plus de 70 profils en **espagnol et en allemand**
- ✓ Le contrôle de qualité des versions **allemandes et anglaises**
- ✓ Le développement de contextes nouveaux ou sous-représentés dont Timor Leste, le Bangladesh, l'Iran et l'Afghanistan

En outre, dans le cadre de l'adoption d'une nouvelle version du site internet de TRIAL, un moteur de recherche avancée a été introduit, permettant de rechercher la base de données selon des critères spécifiques (www.trial-ch.org/fr/ressources/trial-watch/recherche.html).



Florence Hartmann, ancienne porte-parole de Carla del Ponte, et Philip Grant, directeur de TRIAL, lors du débat après la projection de *Storm*, un film thématissant le rôle des victimes devant le TPIY, au Festival du film et Forum International sur les Droits Humains à Genève en mars 2010.

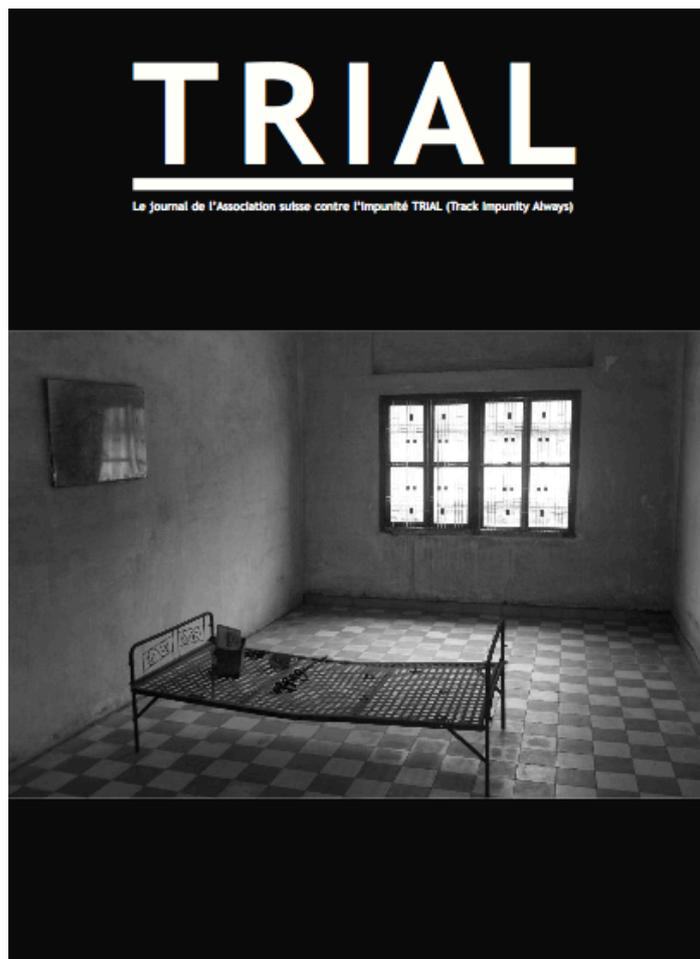
CONFÉRENCES

TRIAL a organisé cinq *conférences et tables rondes* concernant les thématiques suivantes: les expériences d'un avocat genevois dans les tribunaux spéciaux en Sierra Leone et au Cambodge; l'engagement d'un avocat contre l'impunité au Népal; la responsabilité pénale au Pérou; la Cour européenne des droits de l'homme et les crimes de guerre; et enfin la question des peines en droit pénal international.

PUBLICATIONS

TRIAL a continué à publier:

- ✓ Le *Journal de TRIAL*, qui est paru en avril, juin et décembre 2010.
- ✓ La *Justice internationale à la carte*, un aperçu mensuel des derniers développements dans le domaine du droit pénal international.
- ✓ Les *News*, une synthèse quotidienne de l'actualité du droit pénal international, avec envoi hebdomadaire à plus de 2'000 abonnés.



LOBBYING AU NIVEAU SUISSE

CONFISCATION DES AVOIRS DES CRIMINELS INTERNATIONAUX

L'année 2010 a été une année charnière dans la lutte pour la confiscation et la restitution des avoirs des kleptocrates souvent synonymes de criminels internationaux. TRIAL a continué à s'engager dans ce combat en participant aux discussions en vue de la rédaction de la loi fédérale sur la restitution des avoirs illicites et en défendant le respect du droit des victimes de kleptocrates à obtenir compensation.

Cette loi, qui a finalement été adoptée le 13 septembre 2010, vise à permettre le blocage, la confiscation et la restitution des avoirs de dictateurs et autres kleptocrates lorsque la procédure d'entraide ne peut aboutir – comme cela a été le cas dans les affaires Duvalier et Mobutu – en raison de la défaillance du système judiciaire de l'Etat demandeur.

Elle est entrée en vigueur début février 2011.

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Afin de respecter ses engagements internationaux découlant de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, la Suisse est tenue d'adopter une Loi fédérale sur la protection extra-procédurale des témoins (LTem). Le 15 mars 2010, TRIAL a pris position dans le cadre de la procédure de consultation afin d'attirer l'attention du législateur sur la nécessité d'assurer que les victimes et leurs proches puissent également bénéficier de la protection conférée par la LTem.

Celle-ci prévoyait en effet de garantir aux témoins une protection moins étendue que celle dont peuvent bénéficier les victimes sur la base de l'actuelle Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions, démarche contraire à la Convention, qui garantit les mêmes droits aux témoins qu'aux victimes et leurs proches. TRIAL a également rappelé au législateur qu'il était nécessaire d'assurer que le programme de protection prévu par la LTem soit également accessible aux victimes et aux témoins d'autres crimes internationaux.

COALITION SUISSE POUR LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE



Depuis la création de la Coalition suisse pour la Cour pénale internationale (CSCPI), qui regroupe 11 organisations non gouvernementales suisses, TRIAL en assure le secrétariat et la coordination.

L'année 2010 a vu se tenir la première Conférence de révision du Statut de Rome, qui a eu lieu début juin en Ouganda. Après avoir pris publiquement position et attiré l'attention des autorités suisses sur les principaux enjeux, la CSCPI a envoyé son coordinateur à Kampala, qui a représenté les intérêts de la Coalition en faveur de l'intégrité du Statut et l'indépendance de la Cour. Principal acquis de la Conférence, le crime d'agression a finalement été adopté, même si l'exercice - compliqué - de la juridiction par la Cour a été repoussé à 2017 au plus tôt.

Mi-avril, le coordinateur de la CSCPI a également participé au nom de la Coalition à une rencontre européenne stratégique organisée par la Coalition internationale pour la CPI au Kosovo, en compagnie d'une douzaine d'ONG européennes. L'assemblée a adopté une série de recommandations s'adressant à divers acteurs.

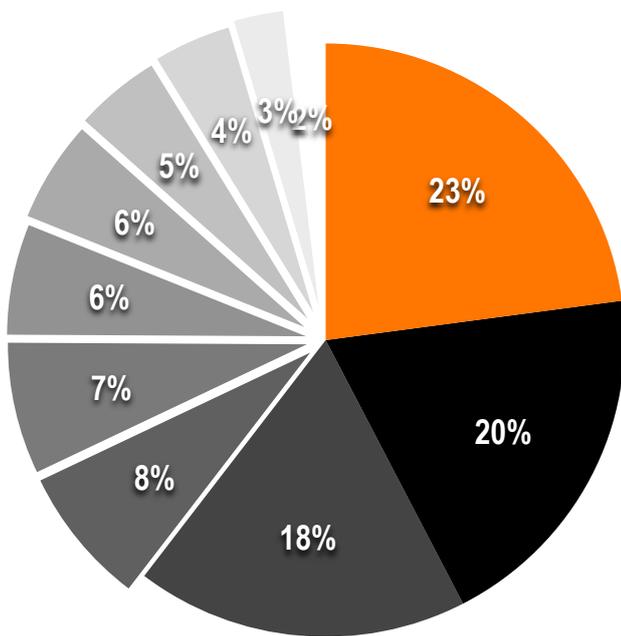
Tout au long de l'année, la CSCPI s'est impliquée pour presser le Conseil fédéral à signer la Convention internationale contre les disparitions forcées en vue de lancer le processus de ratification au plus vite. Une pétition a été déposée le 1^{er} mars 2010, et plusieurs membres ont activement participé à la campagne pétitionnaire. Finalement, le 10 décembre, le Conseil fédéral a répondu aux appels répétés et annoncé qu'il allait signer cette Convention. En 2011, la CSCPI suivra de près le processus de ratification et de mise en œuvre du droit suisse.

Comptes globaux 2010*

Association / Projet	Produits 2010	Charges 2010	Différence
Fonctionnement	165,380.65	140,945.92	24,434.73
Centre d'action juridique	196,182.53	170,796.76	25,385.77
Actions judiciaires	3,600.00	3,600.00	0.00
Projet Responsabilité Entreprises	16,000.00	16,030.00	-30.00
Trial Watch	1,500.00	52,852.10	-51,352.10
Outils juridiques de la CPI	48,000.00	47,807.30	192.70
Coalition suisse pour la CPI	750.00	750.00	0.00
Autres	0.00	34.80	-34.80
Résultat financier 2010	431,413.18	432,816.88	-1,403.70

* pour la version définitive, approuvée par le réviseur des comptes et l'Assemblée générale de TRIAL, veuillez consulter le site internet de TRIAL.

United Nations Voluntary Fund for Victims of Torture
 Département fédéral des affaires étrangères
 Service de la Solidarité Internationale, Genève
 Ville de Genève
 Open Society Institute
 Fondation MISEREOR
 Fondation CORYMBO
 Fondation Pro Victimis
 Loterie de la Suisse Romande
 Mission permanente des Pays-Bas auprès des Nations unies
 Ambassade des Pays-Bas à Sarajevo
 Ambassade Suisse à Sarajevo
 Amnesty International, Section Suisse
 International Commission of Jurists, Section Suisse
 Ville de Meyrin
 Ville de Carouge
 Ville d'Onex
 Commune de Confignon
 Commune de Meinier
 Commune de Bardonnex
 Les membres de TRIAL et de la CSCPI
 Divers donateurs individuels



- Fondations (23%)
- Confédération suisse (18%)
- Organisations internationales (7%)
- Cotisations (6%)
- Fondation Pro Victimis (4%)
- Divers (2%)
- Dons (20%)
- Etats étrangers (8%)
- ONGs (6%)
- Cantons (5%)
- Municipalités (3%)

Soutiens financiers 2010

Quelques projets pour 2011

Centre d'Action Juridique

- ☑ Soumission de **30-40 nouvelles affaires** aux organes internationaux des droits humains, provenant d'Algérie, de Bosnie-Herzégovine, du Burundi, de Libye et du Népal. Suivi des 60 dossiers déjà soumis
- ☑ Saisine du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires de la situation de Mt. Elgon au **Kenya**
- ☑ Organisation d'une **conférence en Bosnie-Herzégovine** pour permettre aux autorités, ONG et victimes d'élaborer des stratégies pour améliorer la situation des victimes et de leurs familles
- ☑ Mise en oeuvre de **formations pratiques** pour des juristes et représentants d'ONG locaux en Bosnie-Herzégovine, au Burundi, au Kenya et au Népal

Responsabilité des entreprises

- ☑ **Soumission de deux affaires** encore confidentielles

Actions pénales en Suisse

- ☑ **Suivi** des dossiers en cours et **prise en charge** de nouvelles affaires

Outil informatique pour la rédaction de cas

- ☑ **Production d'un outil informatique** de soutien aux juristes et ONG locales pour les aider à préparer et rédiger les cas à soumettre aux organes internationaux en matière des droits humains

Trial Watch

- Rédaction et traduction de **nouveaux profils**, notamment d'Amérique latine
- Continuation du contrôle de qualité des versions allemandes et françaises

Coalition suisse pour la CPI

- Engagement pour une mise en oeuvre effective du Statut de Rome par la sensibilisation pour la création d'une unité spéciale pour la poursuite des crimes de guerre et par le suivi des engagements pris par la Suisse à la conférence de Kampala
- Lobbying pour la ratification suisse de la Convention contre les disparitions forcées
- Travail de sensibilisation pour l'introduction d'une disposition spécifique concernant la torture dans le code pénal suisse

Lobbying au niveau suisse

- Suivi des dossiers concernant les avoirs de criminels internationaux et la traite des femmes

Conférences, tables rondes et évènements

- Publication d'un ou plusieurs nouveaux quiz
- Diverses conférences et tables rondes
- Rédaction d'un nouveau manuel juridique sur la lutte contre l'impunité en droit suisse

Publications

- Publication continue du Journal, de la Justice internationale à la carte et des News

Vie associative

- Mise à jour du système informatique, incluant la centralisation de toutes les bases de données de l'organisation
- Elargissement des locaux et engagement de personnel supplémentaire pour gérer les nombreux projets en cours et à venir

TRIAL

lutte contre l'impunité des responsables, complices et instigateurs de crimes les plus graves (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, torture et disparitions forcées).

défend les intérêts des victimes devant les tribunaux suisses, les organes internationaux en matière des droits humains et la Cour pénale internationale.

sensibilise les autorités et le public à la nécessité de promouvoir la justice internationale et nationale à l'égard des crimes les plus graves.

TRIAL
C.P. 5116
1211 Genève 11
Suisse
Tel/Fax +41 22 321 61 10
Email info@trial-ch.org
CCP 17-162954-3

www.trial-ch.org

